



## Enfant qui touche 1/8ème

Par **Lexmac**, le **18/02/2015** à **21:26**

Bonjour,

En octobre 1999 mon père est décédé à l'âge de 49 ans d'une crise cardiaque. Ma mère avait 45 ans à l'époque et moi j'avais 20 ans.

Mes parents étaient mariés et je suis leur fils unique.

Je vous dis cela car l'âge est important dans cette affaire.

Voilà ma question :

J'ai eu en héritage des sommes d'argent venant du notaire qui a vendu les biens immobiliers de mes parents pendant les quatre années qui ont suivi.

Cette part s'élevait à 1/8ème de la valeur du bien.

Cette part me paraissant toute petite donc j'ai demandé pourquoi je n'avais pas plus. Le notaire m'a expliqué que c'était dû au fait que ma mère était jeune et donc elle avait une part plus importante.

Pour tout vous dire j'ai reçu un peu plus de 20 000 euros et ma mère un peu moins de 20 000 euros.

Donc quelqu'un pourrait-il me dire si cela vous paraît correct ?

Car je doute toujours du calcul qui a été fait...

Sachant qu'il n'y avait pas de testament, dons, legs ou autres trucs de ce genre.

Merci d'avance pour vos lumières.

Alex